

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 08
Votants : 12

L'an **DEUX MIL QUATORZE**, le **VINGT ET UN NOVEMBRE**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 Novembre 2014
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Bruno MONTAGNAT.

EXCUSES : Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET

ABSENTS : Charlotte DUPONT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL

POUVOIRS : Agnès CLOITRE-DUCOGNON à Alain CLOITRE, Philippe BOCHARD à Yves GUERPILLON, Frédéric ROSSI à Céline BURLET, Patrice POULET à Olivier MOLLARET.

OBJET : Conventions de mise à disposition du domaine skiable nordique

EXPOSE: Yves Guerpillon

Les trois communes du Sappey en chartreuse, de Sarcenas et de Saint Pierre de Chartreuse ont travaillé avec le SIVOM de Chamechaude à un fonctionnement mutualisé des pistes de ski nordique des trois communes par l'intermédiaire du SIVOM de Chamechaude. Le Maire présente au Conseil Municipal :

D'une part le projet de convention entre les communes et le Sivom de Chamechaude, visant à confier au Sivom l'exploitation des pistes nordiques formant le Domaine Nordique de Chamechaude.

Et d'autre part, le projet de convention entre Les trois communes, le Sivom de Chamechaude et la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude, visant à déléguer la gestion du Domaine Nordique de Chamechaude à la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude.

PROPOSITION :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les projets de convention ci-joints
- Et d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine skiable nordique

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide.

- Convention entre les communes du Sappey en Chartreuse, Sarcenas, Saint Pierre de Chartreuse et le Sivom de Chamechaude confiant au Sivom de Chamechaude l'exploitation des pistes nordiques : Approbation des termes de la convention et autorisation au Maire pour signature : Unanimité
- convention entre Les trois communes, le Sivom de Chamechaude et la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude, visant à déléguer la gestion du Domaine Nordique de Chamechaude à la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude et autorisation au Maire pour signature : Unanimité

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations

Acte certifié exécutoire depuis son
dépot en Préfecture, sa publication
ou notification le 01/12/2014



Le Maire,
Y. GUERPILLON.